



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Difficultés critiques des centres sociaux

Question écrite n° 15133

Texte de la question

Mme Anna Pic attire l'attention de Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur les difficultés croissantes rencontrées par les centres sociaux. On connaît aujourd'hui un contexte social très particulier. Les émeutes survenues l'été 2023 obligent à tirer des enseignements sur la nécessité de renforcer les politiques éducatives et les actions de soutien à la parentalité. Les centres sociaux sont un vecteur de lien social et font vivre les projets et mobilisations des habitants, tout en apportant des activités sociales, culturelles, éducatives et familiales venant répondre à un réel besoin. Une démarche de mobilisation nationale est en cours, portée par la Fédération des centres sociaux et socioculturels de France (FCSF). Les nombreuses problématiques déjà connues sont une nouvelle fois énumérées : réduction de la capacité d'accueil, non reconduction de postes, surcharge administrative ou encore diminution de moyens. Afin de répondre à ces difficultés, compte tenu des budgets contraints des collectivités territoriales, un soutien de l'État est indispensable. En l'absence de ce dernier, les structures pourraient ne plus être en mesure de remplir leurs missions. En effet, les centres sociaux connaissent une situation de plus en plus critique entre la forte croissance des demandes d'un côté et le manque d'investissement public de l'autre. Ainsi, elle souhaite connaître les intentions du Gouvernement vis à vis de l'urgence dans laquelle se trouvent les centres sociaux, acteurs incontournables de cohésion sociale.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est fortement mobilisé pour favoriser le déploiement de la politique et des structures d'animation de la vie sociale. Les centres sociaux et les espaces de vie sociale sont des services aux familles et aux habitants de proximité qui contribuent à la cohésion sociale dans les territoires en renforçant le pouvoir d'agir des familles et des habitants et en facilitant l'accès aux droits. Cet objectif a fait l'objet d'un ensemble de mesures au sein de la nouvelle Convention d'objectifs et de gestion (COG) de la branche famille de la sécurité sociale pour la période 2023-2027, signée le 10 juillet 2023. Ses ambitions et engagements ont été nourris par les bilans annuels des objectifs et actions de la COG précédente, les rapports d'évaluation de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et les besoins exprimés par les représentants des structures, partenaires locaux et nationaux des Caisses d'allocations familiales (CAF). La COG de la branche famille prévoit le soutien financier à la création de 611 nouvelles structures : 150 centres sociaux et 461 espaces d'animation de la vie sociale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les zones de revitalisation rurales, ainsi que les territoires non couverts. Ces mesures de rééquilibrage territorial ambitionnent un soutien à toutes les familles, particulièrement les plus précaires, ayant un moindre accès à leurs droits et aux services de soutien à la parentalité. L'objectif est de favoriser le maillage des structures d'animation de la vie sociale en ciblant les territoires faiblement couverts, notamment en Outre-mer. La création de 50 centres sociaux supplémentaires a été intégrée aux 72 mesures concrètes pour améliorer le quotidien des ultramarins lors du Comité interministériel des Outre-mer de juillet 2023. Au-delà d'un soutien affirmé à la stratégie de développement en faveur des centres sociaux, la COG marque un engagement fort du Gouvernement et de la branche famille de sécuriser et pérenniser le fonctionnement des structures d'animation de la vie sociale existantes sur les territoires dans le contexte inflationniste actuel. Il est prévu une revalorisation des prestations de service,

animation collective famille et animation locale permettant, notamment, de soutenir les salaires des professionnels de ces structures. Par rapport à la précédente COG, 81 millions d'euros supplémentaires seront dédiés au fonctionnement des centres sociaux et des espaces de vie sociale. Il convient également de noter que l'ensemble des financements attribués par la branche famille seront amenés à croître d'ici 2027, ainsi les nombreux projets conduits par les centres sociaux autour de la jeunesse, de l'accompagnement de la scolarité, du soutien à la parentalité ou encore du développement durable seront bien financés, garantissant le dynamisme du secteur. A ces aides pourront également s'ajouter des soutiens financiers locaux, en lien avec tous les acteurs, service de l'Etat, CAF, communes et conseil départemental, les centres sociaux ont pu être rassurés sur l'augmentation de leurs financements. Enfin, conformément à la décision du Conseil d'administration de la caisse nationale d'allocations familiales, des aides pourront être mobilisées au cas par cas par les CAF pour amortir les difficultés de la soixantaine de centres sociaux ou espaces de vie sociale qui ont fait l'objet de dégradations liées aux récentes émeutes.

Données clés

Auteur : [Mme Anna Pic](#)

Circonscription : Manche (4^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15133

Rubrique : Institutions sociales et médico sociales

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 février 2024](#), page 944

Réponse publiée au JO le : [5 mars 2024](#), page 1635